

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 26 février 2026
à 20h00**

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, GASNIER Hervé, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mme PASINI-BERLU Sandrine donne pouvoir à Mme SAUGER-PLOUY Séverine
Mr MÈMETEAU Julien donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël
Mme FOINARD Corine donne pouvoir à Mr DE WEDUWE Willy

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 FEVRIER 2026

Avant l'approbation du compte rendu de la réunion précédente, Mme AUDIANNE Marie-Claude s'interroge sur la mise au vote du budget primitif communal 2026 à la réunion du 26 février, évoqué lors de la réunion du 5 février en questions diverses. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été précisé que le compte financier unique 2025 et que le budget 2026 seraient présentés et votés lors de la prochaine réunion prévue le 26 février 2026. Monsieur GASNIER Hervé précise également qu'il n'avait pas compris cela non plus. Les autres membres du conseil municipal soulignent qu'ils avaient bien intégrés la notion de vote du budget primitif communal 2026.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents, soit par 15 voix pour.

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte financier unique est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Il constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable.

Monsieur le Maire, Philippe TORSET, présente ensuite le compte financier unique 2025 du budget communal et est sorti de la salle de réunion pour le vote dudit compte. Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, a été nommé Président de séance.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 du budget Communal, par 14 voix pour, soit à l'unanimité pour un résultat de clôture avec reprise des résultats N-1 avec Restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : 1 562 234,36 €

- Section d'investissement : - 452 116,95 €

Résultat de l'exercice : 1 110 117,41 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique, constate qu'il fait apparaître :

- ***un excédent cumulé de fonctionnement de 1 562 234,36 €***
- ***un déficit cumulé d'investissement de 457 615,52 €***
- ***un solde positif de reste à réaliser de 5 498,57 €***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- le solde disponible, 1 562 234,36 € est affecté comme suit :
- ***affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 452 116,95 €***
- ***affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) : 1 110 117,41 €***

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

APPROBATION ET VOTE DU BP 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2026. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2026 le budget primitif Communal 2026 a été soumis au vote.

Le budget primitif communal 2026 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec fongibilité de crédits : autorisation donnée à monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant, par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes:

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 991 946,41 €
- Recettes : 1 991 946,41 €

- Section d'investissement :

- Dépenses : 742 853,15 €
- Recettes : 742 853,15 €

CONVENTION ETHIC-ECLAIR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de passation de convention de mise à disposition de personnel avec l'association ECLAIR de BLOIS pour pallier les besoins occasionnels de personnel, dans les divers services de la commune. Il précise qu'une personne sera nécessaire rapidement pour aider l'employé communal des services techniques à l'entretien des chemins. Elle commencera lundi 2 mars pour 15 jours environs. Monsieur DE WEDUWE Willy demande s'il n'est pas possible de faire autrement ou demander à d'autres associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 blanc, de passer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association ECLAIR de BLOIS, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents au dossier.

Une copie de la convention sera jointe à cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la réception de la convention SPA de Sassay pour 2026, faisant suite à la reprise de l'activité cette année. Cette convention est arrivée trop tard pour 2026, car nous avons déjà signé une convention avec le refuge de Salbris. A voir en octobre 2026 l'évolution de la SPA de Sassay pour dénoncer notre convention ou non avec le refuge de Salbris pour 2027.
- Que le RDV pour le greffage des pommiers est le 28 février place de la Mairie à 13h15.
- Qu'un devis a été demandé pour la peinture autour de chicanes et pour l'installation de plots lumineux solaires sur les chicanes. La peinture ayant été faite avec le marché, Monsieur le Maire demande au Conseil si on fait installer ces plots sur les chicanes pour 480 €, et voir même en installer sur le haricot. Le Conseil est d'accord pour faire installer ces plots lumineux solaires sur les chicanes et sur le haricot. Un nouveau devis sera demandé. Mme AUDIANNE Marie-Claude demande si le trottoir du plateau Rue des Acacias reste comme il est actuellement. Non il sera fini jeudi prochain.

- Que le tableau du bureau de vote pour les prochaines élections a été mis dans les dossiers pour rappel.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- Qu'il n'y a actuellement plus d'eau dans la Bièvre. A la demande du Syndicat du Bassin du Beuvron les vannes du pont ont été ouvertes afin d'éviter des inondations dues aux fortes précipitations de ces derniers jours. Lorsqu'il a fallu les refermer une branche importante était à retirer et nous nous sommes aperçus que la crémaillère était cassée et que les joints d'étanchéité étaient également à changer.
- Que les habitants de la commune et de Contres sont contents de l'installation de la tyrolienne car il n'y en avait pas dans les alentours proches pour les enfants.
- De la livraison de camions de calcaire dans les chemins pour l'entretien

Madame SAUGER-PLOUY Séverine informe le Conseil Municipal :

- Sur la gestion et l'organisation de l'après-midi jeux intergénérationnels par le Conseil des Jeunes qui s'est déroulée le 7 février dernier. Environ 50 personnes étaient présentes sur les 2 espaces à leur disposition, 1 avec des jeux de société et l'autre plus dynamique. Une bonne connexion s'est créée entre les différentes générations présentes.
- Sur la réussite de la nuit de la lecture également organisée le 7 février à 18h au foyer communal, qui s'est clôturée par un partage de potage cuisiné par les enfants de l'école.
- Qu'il n'y aura pas de conseil d'école avant les prochaines élections municipales de mars.
- Que la plantation des pommiers avec l'école aura lieu le lundi 2 mars à 9h30.

Elle remercie le conseil municipal pour ces 6 années passées en tant qu'élue et plus particulièrement ses colistiers Hervé, Christelle et Anne-Marie pour leur partage et investissement envers l'école, la bibliothèque et le Conseil des jeunes.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- Du retour très positif sur l'organisation de la matinée « action sécurité routière », qui a mobilisé 50 participants le 10 février de 9h à 11h30, avec un petit café d'arrivée et un verre de l'amitié à la clôture de la réunion.

Monsieur DE WEDUWE Willy informe que le voyant du poste de refoulement Rue de l'Orme indiquant le bon fonctionnement a été enlevé. Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe que dorénavant ils sont reliés par téléphone au nouveau gestionnaire.

Madame AUDIANNE Marie-Claude rappelle qu'il faut penser à relever la barrière du portique des salles multi-activités lors de la location pendant les périodes scolaires.

Monsieur le Maire conclut cette réunion en remerciant tous les membres du conseil municipal, ainsi que les agents communaux, pour leur implication et échanges durant le mandat qui vient de s'écouler,

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
P. TORSET.